

REGLEMENT COMPLET

Jeu Concours Echo Sonore 98

ARTICLE 1

Dans le cadre de son partenariat avec Arty Farty, Le Club Etudiant O.S.E. organise un jeu gratuit sans obligation d'achat visant à faire gagner des places gratuites pour la soirée qui aura lieu le 25 novembre 2011

Ce jeu se déroulera du 4 novembre au 22 novembre à minuit

ARTICLE 2

Ce jeu entièrement gratuit, est réservé aux lycéens et étudiants âgés de 16 à 25 ans domiciliés en France métropolitaine.

ARTICLE 3

Le principe du jeu est simple. Il suffit de se connecter sur le site www.leclubetudiant.com et de remplir le bulletin de participation au concours.

Chaque participant ne peut remplir qu'un coupon et ne peut gagner qu'un lot et un seul, au titre de ce jeu.

ARTICLE 4

Ce jeu est doté des prix suivants :
4 entrées gratuites pour la soirée Echo Sonore 98 du 25 novembre 2011 au Transbordeur.

ARTICLE 5

Les candidats éligibles au tirage au sort devront avoir répondu avant le 22 novembre à minuit. Ils seront désignés par tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier.

ARTICLE 6

Les gagnants seront avisés individuellement par mail à l'adresse figurant sur leur bulletin de participation.

En outre, la liste exhaustive des gagnants sera disponible sur le site Internet www.leclubetudiant.com et tenue à la disposition de tout intéressé dans les agences Club Etudiant du 23 novembre au 28 novembre 2011.

ARTICLE 7

Il ne sera répondu à aucune demande concernant le mécanisme du tirage au sort et l'interprétation ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 8

Le fait de participer au jeu organisé par le Club Etudiant implique l'acceptation sans réserve du règlement.

ARTICLE 9

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange ni de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit.

ARTICLE 10

Les gagnants autorisent gracieusement le club Etudiant à afficher leur nom et prénom dans les locaux de leurs agences.

Les gagnants auront leurs noms sur la liste des invités de la soirée.

Une pièce d'identité pourra être exigée à l'entrée de la soirée.

ARTICLE 11

Le règlement des opérations pourra être consulté et/ou retiré gratuitement par tout intéressé dans les agences Club Etudiant du 4 novembre jusqu'au 28 novembre 2011.

ARTICLE 12

Les organisateurs du jeu se réservent le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou l'application du règlement.

Ils se réservent en outre le droit de prolonger, écourter ou annuler le jeu en cas de force majeure.

ARTICLE 13

Le présent règlement du jeu-concours est déposé en l'étude de Maîtres G. CHEZEAUBERNARD - M. UZEL - X. REYNAUD huissiers de Justice associés, à 69250 NEUVILLE S/SAONE, 2 bis rue Jacques et peut-être obtenu sur simple demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée au tarif d'affranchissement en vigueur.